

Rapport de Albert Wehrer sur la question du siège des institutions européennes (Luxembourg, 30 octobre 1950)

Légende: Le 30 octobre 1950, Albert Wehrer, représentant diplomatique luxembourgeois à Bonn, adresse un rapport à Joseph Bech, ministre des Affaires étrangères, dans lequel il indique la démarche à suivre afin que le Luxembourg se positionne favorablement dans la question du siège des institutions de la Communauté Charbon-Acier.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère des Affaires étrangères. Traités. Traités - Economiques et Financiers. Plan Schuman - Négociations - La déclaration Schuman du 9 mai 1950 et les premières réactions - 1950, AE 11346.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/rapport_de_albert_wehrer_sur_la_question_du_siege_des_institutions_europeennes_luxembourg_30_octobre_1950-fr-4b115ba2-c37b-423d-9115-a89281e11868.html

Date de dernière mise à jour: 02/10/2014

Rapport de Albert Wehrer sur la question du siège des institutions européennes (Luxembourg, 30 octobre 1950)

Rapport secret

Monsieur le Ministre,

J'ai beaucoup regretté de n'avoir pu vous rencontrer ni à Paris, ni à Luxembourg pour vous faire rapport.

Les négociations sur le Plan Schuman sont maintenant dans la phase de décision et un immense pas en avant a été réalisé ces dernières semaines de sorte qu'on peut espérer la signature du traité vers Noël.

Nous avons enfin obtenu gain de cause dans la question si importante des prix et la conférence vient de nous accorder les prix-parité. C'est un très grand et très réel succès luxembourgeois. Sans notre ténacité, la conférence n'aurait certainement pas abouti à cette conclusion. Ce fut une lutte longue où à plus d'une reprise le succès nous échappait à un moment où nous croyions être sûrs de le tenir. Et quand je pense à tous les avatars de cette lutte de quatre mois, j'ai peur qu'au dernier moment le débat se rouvre une fois de plus. Mais les positions prises sont tout de même telles maintenant qu'il serait difficile d'apporter un changement fondamental à la résolution votée.

Comme nous approchons de la fin des travaux, il faut penser de nouveau très sérieusement à la question du siège du Plan. Et comme vous êtes en ce moment à Rome en contact avec tous les Ministres du Plan : France, Italie, Benelux, il vous sera facile d'agir au mieux de nos intérêts.

Je crois que la première démarche, la plus importante, à faire est auprès de M. Schuman. Si M. Schuman donnait l'instruction à sa délégation de proposer Luxembourg, notre affaire serait pratiquement gagnée. Vous pourriez faire cette démarche comme une démarche de consultation: comme en face des suggestions et demandes qu'on nous ferait à Luxembourg dans les milieux surtout parlementaires, vous demandiez l'avis de M. Schuman sur les chances de succès d'une candidature luxembourgeoise.

L'accord de M. Schuman une fois obtenu, il vous sera facile d'obtenir l'accord de M. Van Zeeland, de M. Stikker et du Comte Sforza.

Les Allemands seront représentés à Rome par le professeur Hallstein, secrétaire d'Etat à la Chancellerie et par le Ministerialdirektor Blankenhorn, le Leiter der Stelle für Auswärtige Angelegenheiten. Je suis assez lié avec ces deux délégués allemands et vous pourrez, à l'occasion, leur dire que je vous ai dit les excellents rapports qui existent entre eux et moi.

Hallstein dirige à Paris la délégation allemande pour le Plan Schuman et on lui prédit un très grand avenir à Bonn.

La candidature de Luxembourg pour le siège du Plan Schuman me semble toute naturelle. Centre géographique et position neutre entre l'Allemagne et la France, à proximité des capitales du Pool, de Strasbourg et de Londres on ne peut vraiment pas choisir mieux.

Si on vous disait que du Pool charbon-acier va sortir la fédération européenne et que Luxembourg n'a pas de chance de devenir la capitale politique de l'Europe, on peut répondre que rien n'empêche de placer plus tard la capitale politique là où l'on voudra, à Strasbourg ou ailleurs. Mais si l'Europe se faisait par une série de pools, alors on ne pourrait pas mettre tous les pools dans la même ville et par une politique adroite de décentralisation et de justice distributive, on répartirait les différents pools entre les différents pays : p.ex. celui de l'acier-charbon à Luxembourg, celui de l'agriculture à La Haye et celui des transports à Bruxelles, etc.

Il faut absolument gagner cette bataille. A Paris on a calculé que les traitements et dépenses de l'Autorité du Pool atteindraient 400 millions de francs belges par an. Si une partie de cet argent était dépensé à

Luxembourg, ce serait tout de même d'un grand avantage pour le pays.

C'est donc maintenant que nous devons agir par tous les moyens possibles afin que personne puisse nous faire plus tard le reproche d'avoir négligé une telle chance.

[...]